

## **GRAND DEBAT NATIONAL**

COMPTE RENDU DE SYNTHÈSE DE LA SÉANCE A GRENOBLE DU 1ER FEVRIER 2019  
ORGANISÉE PAR MADAME EMILIE CHALAS, DÉPUTÉE DE L'ISÈRE SUR DÉMOCRATIE ET  
CITOYENNETÉ

LIEU : la Plateforme, place de Verdun, Grenoble

HORAIRE : le débat, convoqué à 18h, a démarré à 18h15 et s'est terminé à 20h55, alors qu'une partie de l'auditoire a pris congé à 20h30.

PARTICIPANTS : près de 110 personnes, 3 députés de l'Isère (Emilie Chalas, Olivier Véran et Catherine Kamowski), un sénateur de l'Isère (Didier Rambaud).

ANIMATEUR : Guy Saez

RAPPORTEUR : Dominique Gremeaux

Le débat a donné lieu de la part des participants à près de 50 prises de paroles, correspondant à une quarantaine d'intervenantes et intervenants différents, ainsi qu'au dépôt sur place de contributions écrites sous les formes suivantes :

- 17 textes rédigés à la main ou imprimés dont l'un intitulé
- un « cahier de doléances » de 20 pages, daté du 10 janvier 2019 et signé qui comporte 2 parties dont une étude de réduction des coûts de fonctionnement de l'État et des collectivités
- un recto-verso imprimé intitulé « la charte citoyenne » émanant du Mouvement Citoyen et solidaire (MCS)

Les échanges ont été globalement corrects, avec des prises de paroles successives et peu d'interruption des orateurs ; de nombreux intervenants se sont identifiés par leur nom, ou prénom, profession et /ou engagement personnel (« Gilets jaunes », militants associatifs etc).

La synthèse qui suit rend compte de l'ensemble de ces expressions selon les thématiques évoquées :

LES ELUS : DEUX PROBLÈMES DE REPRÉSENTATIVITÉ  
DES REPRÉSENTANTS ELUS À L'UTILITÉ MISE EN CAUSE  
LA RÉPONSE DES REPRÉSENTANTS ELUS  
LE MODE D'ÉLECTION, LE DÉBAT PUBLIC, LE CONTRÔLE DES ELUS  
LE RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE, LES SUITES DU GRAND DÉBAT  
LA CITOYENNETÉ

NOTA : postérieurement à la séance, quelques mails et courriers faisant explicitement référence au débat ont été déposés à la permanence parlementaire. Leurs contenus ne sont pas repris dans le présent compte-rendu (sauf ceux qui recoupent les interventions en séance, écrites et orales) pour des raisons techniques ; ils concernent le régime des retraites, la fiscalité, l'affectation des recettes au budget de l'État, les relations avec les lobbies, la représentativité politique.

## LES ELUS : DEUX PROBLEMES DE REPRESENTATIVITE

D'assez nombreuses critiques sur la représentativité sociale des élus concernent ce qui est ressenti comme un fossé, voire une véritable fracture sociale entre la majorité de nos concitoyens et les élus ; ces derniers sont décrits comme une élite, cultivée et maîtrisant l'art de la parole. Ceux-ci seraient proches des acteurs économiques, sensibles aux lobbys, disposant de privilèges qui les éloigneraient des préoccupations du plus grand nombre : précarité, pauvreté, pression fiscale sur les classes moyennes. Ceci dans un contexte de tension lié à l'écart croissant entre les revenus des uns et des autres.

Pour plusieurs intervenants, la France traverse une crise sociale qui met en péril la démocratie, les deux sujets étant très liés. Ce qui est décrit comme un rapport de force entre manifestants et police dégrade l'image de cette dernière et est qualifié de danger pour la démocratie.

Dans certaines situations pénales par exemple, le justiciable élu est considéré comme traité à part, et serait sanctionné avec moins de sévérité que les autres citoyens (par référence aux sanctions judiciaires d'un ancien ministre du budget pour fraude fiscale d'une part, et à celles prises récemment à l'encontre de certains manifestants Gilets jaunes), ou avec plus de lenteur (par opposition aux procédures de flagrant délit mises en œuvre à l'encontre de manifestants ces dernières semaines).

L'enracinement de certains élus dans une carrière politique à vie par le renouvellement de mandats successifs contribue selon certains témoignages à une professionnalisation des fonctions, porteuse en elle-même de déconnexion avec la majorité des citoyens.

Selon d'autres prises de paroles, la représentativité politique des élus est entachée par le pourcentage médiocre du corps électoral qui a porté ses suffrages sur eux, du fait des non-inscriptions sur les listes électorales, des absentions, votes blancs et votes pour d'autres candidats. De ces remarques découlent des propositions en matière d'évolution du mode d'élection (voir ci-dessous) en réponse à ce qui est perçu ici par certains comme une limite forte du scrutin majoritaire.

## DES REPRESENTANTS ELUS A L'UTILITE MISE EN CAUSE

Ce jugement, vise plusieurs aspects :

- les institutions de l'Union européenne sont pointées par quelques intervenants comme imposant leurs directives à la France par-dessus le parlement, ce « ruissellement » limitant ainsi fortement le rôle et le poids de celui-ci dans l'action publique concrète.
- plusieurs intervenants considèrent que la majorité actuelle de l'Assemblée Nationale ne relaie pas la parole des citoyens mais principalement la voix du gouvernement, dont elle serait le « godillot ». Ceci induit un décalage entre élus et électeurs, qui ne se satisfont pas de plusieurs dispositions adoptées par l'Assemblée, ni de projets de lois en cours d'instruction (la loi anti-casseurs est citée en exemple d'un tel décalage).

Ces aspects sont présentés comme constitutifs de la défiance des citoyens à l'égard de leurs élus.

Une autre facette du même sujet général concerne la lenteur de publication de certains décrets d'application et leur manque de suivi, empêchant ainsi la mise en œuvre complète de certaines lois. Un intervenant propose ainsi de fixer une date limite de validité d'application des lois.

## LA REPONSE DES REPRESENTANTS ELUS

Les élus présents rappellent qu'ils ont été choisis sur un programme politique de nature publique, et qu'ils se sont engagés à le réaliser à travers leur action. Ils indiquent que l'étude des projets de lois implique aussi de dialoguer avec des partenaires sociaux et des experts de tous types et qu'il s'agit de trouver les bons compromis.

Certaines compétences (dites régaliennes) ne peuvent être gérées en local pour des raisons d'égalité territoriale.

Ils pointent le profond renouvellement du personnel politique issu du scrutin de 2017 : beaucoup de députés actuels n'étaient pas dans la carrière politique avant cette date et sont d'ailleurs susceptible de retourner à leur vie professionnelle ensuite.

La réponse traite également du rôle des experts auprès des élus, comme un appui nécessaire, y compris sur les questions du quotidien.

Par ailleurs, une mise au point est faite sur la CSG : les députés y sont bien assujettis sur leur indemnité parlementaire, comme tout un chacun.

Sur la suspicion de collusion avec les lobbies économiques, les élus rappellent qu'aujourd'hui les entreprises ne peuvent plus financer les partis, a contrario de la situation qui prévalait avant 1990.

## LE MODE D'ELECTION, LE DEBAT PUBLIC, LE CONTRÔLE DES ELUS

Des critiques portées ci-dessus par une partie des intervenants sur le scrutin majoritaire, découle une série très diversifiée de propositions de changement du régime électoral de la représentation nationale. Elles concernent le scrutin, le mode de désignation des élus, le statut des élus, le financement des campagnes.

En matière de modèle de scrutin, il est évoqué la question de l'introduction d'une part de proportionnelle, voire d'une proportionnelle intégrale. Ce sujet donne lieu à un vif échange entre l'intervenant et un contradicteur qui relève les risques de « petits arrangements » entre grandes formations politiques et petits partis, néfaste pour la lisibilité des orientations de programme.

Plusieurs prises de paroles sur ce thème font référence au principe du vote obligatoire comme un levier de responsabilisation des électeurs en politique, et/ou à l'intérêt de comptabiliser les votes blancs dans les résultats électoraux. Un intervenant défend l'idée d'un « quorum d'électeurs » au-dessous duquel le scrutin ne pourrait être validé.

Pour certains il conviendrait d'intégrer dans le corps des représentants politiques une proportion de citoyens tirés au sort. Ce mécanisme est variable selon ceux qui le décrivent : pour certains, ce panel est à constituer à partir des adhérents aux partis politiques, et pour d'autres, à partir de l'ensemble des citoyens sans distinction préalable, comme une façon de combattre le non vote et le « silence des cités », décrits comme la maladie de la démocratie.

Enfin, une personne s'exprime à ce sujet en indiquant appeler de ses vœux une refondation de la démocratie française vers une sixième république pensée non par les élus actuels mais par des « assemblées constituantes citoyennes », éventuellement tirées au sort dans chaque département.

Il y a plusieurs expressions sur la nécessité du contrôle continu des élus par les citoyens, dans le cadre du « contrat » passé entre eux au moment des élections. Ce contrôle devrait se concrétiser par des comptes-rendus et des évaluations de l'action politique qui porteraient à la fois :

- sur l'utilisation des moyens qui leur sont alloués,
- sur les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre législative. Certains évoquent une capacité de révocation en cours de mandat si le contrat élus/électeurs n'est pas respecté. En revanche, un intervenant estime qu'il faut laisser du temps aux députés pour agir, au nom d'une démocratie efficace.

Le problème du cumul des mandats électifs sur des fonctions différentes n'a été évoqué que de façon marginale ; en revanche, il est préconisé par plusieurs intervenants de limiter la durée des mandats à un seul, ou d'instaurer un seul renouvellement du mandat de député, portant ainsi leur durée à un total de deux fois 5 ans au plus.

Le mécanisme du financement privé des partis est pointé dans deux prises de paroles du fait de sa défiscalisation partielle et du report de ce fait de la charge sur les contribuables à travers le budget de l'État, ainsi que de l'inégalité qu'il instaure entre les formations politiques, par leur plus ou moins grande capacité propre à mobiliser des dons au plafond légal.

## LE RENFORCEMENT DE LA DEMOCRATIE, LES SUITES DU GRAND DEBAT

De nombreux intervenants soulignent la difficulté qu'il y a à trouver les voies et les moyens pour se faire entendre, ou pour savoir s'exprimer (ce qui serait l'apanage d'une fraction de la société seulement). Ces difficultés et ces freins sont imputées à deux types de facteurs au moins :

- la complexité à saisir une action publique partagée entre des échelons multiples en France, le « millefeuilles »
- l'action des médias, perçus comme ambivalents vis-à-vis des puissances économiques et politiques, dans un contexte où ils sont parfois eux-mêmes la cible d'actions violentes.

Plusieurs participants ont salué l'amorce d'échanges plus ouverts, aussi bien dans les ronds-points des Gilets jaunes que dans les lieux du Grand débat national. Ils souhaitent promouvoir cette culture du débat par de nouvelles initiatives. Il y a une attente claire sur les suites du Grand débat. Des participants souhaitent que les élus présents initient un débat local sur les questions de fiscalité.

Il y a l'expression de l'urgence d'une indispensable progression de l'implication des citoyens dans les affaires publiques, qui comporte plusieurs obstacles. Est cité par exemple celui du faible temps disponible des personnes actives, alors que les députés disposent *es qualité* d'un réel temps d'investissement.

Des prises de paroles pointent l'importance de l'information publique et de l'éducation politique pour la compréhension des enjeux et des mécanismes de prises de décision, ainsi que pour l'accès à certains services (exemple cité de Parcours Sup, pour l'inscription à l'université, jugé complexe pour les intéressés).

Le référendum d'initiative citoyenne (RIC) est décrit par certains comme la panacée.

Pour ceux-ci, la démocratie directe doit s'exercer à tous les niveaux de décision publique, en en créant les conditions pour les citoyens : accéder aux informations et à la formation, disposer de temps pour s'investir. Les résultats référendaires doivent s'imposer à la représentation nationale.

Pour plusieurs intervenants en revanche, le référendum d'initiative citoyenne est un moyen parmi d'autres d'expression sur de grandes questions, et doit se combiner à la démocratie représentative : il s'agit d'une modalité à actionner parfois, pour que les citoyens puissent être consultés en cours de mandature, par exemple sur les projets européens, en compensation de l'absence d'élections de mi-mandat (du fait de la juxtaposition des élections présidentielles et législatives). Pour ceux-ci, il ne s'agit pas seulement d' »élire » au début des mandats, il faut aussi conserver un droit d'expression lors d'étapes intermédiaires pour être consultés au plan national et « voter » sur des orientations cruciales.

Enfin, des contributeurs mettent l'accent sur les risques de manipulation d'opinion que comporteraient les référendums, comme d'ailleurs la mise en scène de débats publics qui s'apparenteraient à une « démocratie émotionnelle ».

Or, face à la complexité et à l'ampleur de certaines questions politiques (notamment à l'international), certains participants déclarent alors privilégier l'exercice de la démocratie directe par des votes sur des projets locaux (pas trop modestes quand même), en référence par exemple au mode référendaire suisse, qui se pratique à plusieurs échelles de territoire.

Il s'agit de trouver des leviers de débat collectif et d'engagement citoyen. Par exemple, dans cette optique, il est proposé ici de mieux doter les échelons locaux, comme les mairies, de moyens financiers et de compétences, en vertu peut-être d'un nouvel acte de décentralisation. Ce renforcement des communes serait le ferment d'échanges entre habitants et élus, facteur d'approfondissement de la démocratie.

## LA CITOYENNETE

Sur ce sujet, la question du vote des étrangers est évoquée une fois, au sujet des élections locales : tous les habitants d'un territoire devraient pouvoir voter aux municipales, selon une prise de parole.

En ce qui concerne les corps intermédiaires, et les syndicats en particulier, il est noté que ceux-ci ne sont pas assez considérés par la Présidence malgré leur représentativité.